

**Compte Rendu**  
**Conseil Communautaire**  
**Cœur du Perche**  
**Lundi 13 Janvier 2020 à 18h00**

Le Conseil de Communauté Cœur du Perche s'est réuni le Lundi 13 janvier 2020 à 18h00 à Rémalard en Perche.

Pascal PECCHIOLI, Président, ouvre la séance.

**Les délégués communautaires au nombre de 27 :**

**BERD'HUIS** : Brigitte LUYPAERT,

**BRETONCELLES** : Éric CHEROT, Daniel CHEVEE,

**COUR-MAUGIS-SUR-HUISNE** : Thierry LIGER, Guy RIGOT,

**LA MADELEINE-BOUVET** : Christophe GUIARD,

**MOUTIERS-AU-PERCHE** :

**PERCHE-EN-NOCE** : Philippe GOUAULT, Joëlle MASSOLA, Pascal PECCHIOLI, Marc PEILLON, Philippe PLANCHENAULT, Guy VERNEY,

**REMALARD-EN-PERCHE** : Marc CARRÉ, Sébastien GARNIER, Roger PIQUET, Anne REVEL-BERTRAND, Patrick RODHAIN,

**SABLONS-SUR-HUISNE** : Denis BOBIN, Guy CHEVALIER, Christian FETIVEAU, Claude SENECHAL, Françoise STRASSER,

**SAINT-CYR-LA-ROSIERE** : David COUTANT,

**SAINT-GERMAIN-DES-GROIS** : Jean-Michel OLIVIER,

**SAINT-PIERRE-LA-BRUYERE** : Jean-Robert DAGONEAU, Joël MOI,

**VERRIERES** : Jean-Michel BOUVIER.

Sylvie MAY étant absente donne tout pouvoir à Jean-Robert DAGONEAU. Martine LE NAY étant absente donne tout pouvoir à Françoise STRASSER. David LAMBERT étant absent donne tout pouvoir à Daniel CHEVEE. Alain SABRAS étant absent donne tout pouvoir à Brigitte LUYPAERT.

David COUTANT a été nommé secrétaire de séance.

Avant toute chose, le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour initial :

- Achat terrain de football à Berd'huis

Les conseillers communautaires acceptent à l'unanimité que ce sujet soit débattu et délibéré lors de ce conseil communautaire.

**I. [Approbation du compte rendu du 02 décembre 2019](#)**

Aucune remarque n'est apportée au compte-rendu du conseil communautaire du 02 décembre 2019.

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver ce compte-rendu.**

## **II. Urbanisme – Approbation PLUI Cœur du Perche**

*Report au prochain Conseil Communautaire*

Le cabinet Gilson présente au conseil communautaire les dernières modifications effectuées depuis la dernière réunion, afin notamment de prendre en considération les avis et remarques de la commission d'enquête.

## **III. Finances**

### Débat d'Orientation Budgétaire

Il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire est régi par l'article 107 de la loi NOTRe. Cet article prévoit que le Président de la CdC présente au conseil communautaire, dans les 2 mois précédents le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Après avoir fait état des différents résultats (fonctionnement et investissement) du Budget général et des différents budgets annexes pour l'exercice 2019, le Président, ainsi que le Vice-Président en charge des Finances, présentent au Conseil communautaire, pour l'exercice 2020, l'évolution de la dette, l'évolution des dépenses de fonctionnement et le financement des différents investissements.

**Le Conseil Communautaire prend acte et accepte les différentes orientations présentées dans le rapport (délibération n°003-2020).**

### Aide Sociale

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la suite d'un vote où on dénombre 22 votes pour, 4 votes contre et 5 abstentions, du reversement de l'aide sociale à ses communes comme il suit pour l'année 2020 (délibération n°004-2020) :**

Berd'Huis	10 374,40 €
Bretoncelles	21 837,77 €
Cour-Maugis-sur-Huisne ex PS	3 474,40 €
Cour-Maugis-sur-Huisne ex PR	8 108,70 €
La Madeleine-Bouvet	4 016,79 €
Moutiers-au-Perche	7 080,19 €
Perche-en-Nocé	28 420,00 €
Rémalard-en-Perche	40 048,59 €
Sablons-sur-Huisne	28 817,97 €
Saint-Cyr-la Rosière	4 445,60 €
Saint-Germain-des-Grois	4 402,02 €
Saint-Pierre-la-Bruyère	3 022,40 €
Verrières	4 711,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>168 760,03 €</b>

## IV. Questions diverses

### PRESENTATION DE L'EXERCICE DE SA DELEGATION PAR LE PRESIDENT POUR L'ANNEE 2019

Conformément à la délibération n° 20-2017 portant sur les délégations de pouvoir au Président de la Communauté de Communes, vous trouverez ci-dessous un compte-rendu des attributions exercées par ce dernier durant l'année 2019 :	
DOMAINES	Attributions exercées
Développement économique	Signature de la vente définitive d'une parcelle ZI du Musset (Pailly)
	Signature d'un bail précaire avec Ets Dubant, Imprimerie Peau, Cabinet médical, PSE Consulting, Origen plus, Les Chalets Nomades, Le Cocon des Mariés, Créart28, Solution 404, SIS Formation, Pausing, Bureautique et Communication
	Signature d'un Acte Administratif avec la commune de Sablons-sur-Huisne
	Lancement et signature du marché "Construction d'un atelier relais dit Dubant à Sablons-sur-Huisne" Signature d'un accord de principe avec l'entreprise Soparco pour son extension
Ressources Humaines	Signature de contrats de travail pour remplacement d'agents en arrêt maladie, sur des postes existants
Petite enfance, Jeunesse et Services à la population	Lancement et signature du marché de DSP de la crèche à Sablons-sur-Huisne
Finances	
Affaires scolaires	Signature de devis pour achat ou maintenance de matériel sur l'ensemble des pôles scolaires (écoles et cantines)
Aménagement du Territoire	Organisation d'une enquête publique dans le cadre de l'élaboration du PLUI Cœur du Perche
Voirie	Lancement et signature des marchés « Revêtements », «Broyage, élagage et fauchage de la voirie »
Travaux et Sports	
Culture et Tourisme	
SPANC	

#### ACHAT TERRAIN DE FOOTBALL A BERD'HUIS

La commune de Berd'Huis a délibéré le 10 décembre 2019 afin de vendre la parcelle cadastrée AD n°340 d'une superficie de 21 893€ pour un montant de 10€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder à l'achat de la parcelle cadastrée AD n°340 auprès de la commune de Berd'huis pour un montant de 10 € (délibération n°005-2020). Par conséquent, le Président est autorisé à signer tout document utile pour cette fin notamment un acte administratif.**

#### DETR 2020

Pour rappel, toute demande subvention au titre de la DETR pour l'année 2020 doit être transmise à la Sous-Préfecture avant le 31 janvier 2020.

#### DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE VERTE

Comme évoqué lors du précédent Conseil Communautaire, il va être procédé à la dissolution du syndicat mixte de la Voie Verte, afin d'harmoniser le déploiement et la gestion et la gestion des véloroutes et des voies vertes sur l'ensemble du territoire.

Il convient ainsi de dissoudre les syndicats existants, dont le syndicat mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé sur Huisne – Alençon. Cette dissolution signifie que le Conseil communautaire doit se prononcer sur le principe de dissolution et les conditions de dissolution (dévolution de l'ensemble du patrimoine du syndicat au Département).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce, à l'unanimité, en faveur de la dissolution du Syndicat mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé-sur-Huisne – Alençon (délibération n°002-2020). Par conséquent, il est accepté les conditions de liquidation telles qu'elles ont été exposées, à savoir, la dévolution de l'intégralité du patrimoine, actif et passif, au Conseil Départemental de l'Orne. Enfin, le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée au Préfet de l'Orne.**

Il est précisé que la présente délibération sera notifiée également au Président du Syndicat mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé-sur-Huisne – Alençon, ainsi qu'aux maires des communes et CDC membres du syndicat.

#### PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE LA REGION NORMANDIE

Le Président rappelle au Conseil Communautaire le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets établi par la Région Normandie adopté en 2018.

Un recours sur ce dernier oblige la Région à revoir quelques points :

- Préciser les actions visant à favoriser le déploiement de la tarification incitative (accompagnement des collectivités, prévention, gestion) avec pour objectif une couverture de la population normande à hauteur de 30% en 2025.
- Développement de nouvelles unités de production d'énergie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (délibération n°001-2020).**

Le Prochain Conseil Communautaire se tiendra le **lundi 20 janvier 2020 à 18 heures** dans les locaux de la Communauté de Communes Cœur du Perche.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil Communautaire.



Pascal Pecchioli, Président.